

# PROCES VERBAL DE LA REUNION DU BUREAU DE LIGUE (en Visio) – Séance du 16 octobre 2023

**Présents** : Philippe ANTOINE – Sylvie AVIT-RELET – Joël DERENNE – Bernard DRUDI – Marc DUPUY – Gaëtan GOUBERT – Guy LETROT et Christian MONCHOIS.

**Invités présents** : Pascal BERTHELIN et John BLANCHARD.

Ouverture de la séance par le Président Guy LETROT à 20h10.

## **Rappel de l'ordre du jour :**

1. Procédure et décision à prendre par rapport à la vente de l'antenne de Caen.
2. Election du Président de Ligue (Article 14).
3. Proposition de modification des tarifs des stages régionaux.
4. Proposition de participation financière aux athlètes normands de haut niveau.
5. Proposition de changement de date du Conseil de Ligue du 11 novembre.
6. Question diverse à nous communiquer.

### **1 – Procédure et décision à prendre par rapport à la vente de l'antenne de Caen.**

Pour donner suite à la motion adoptée en Assemblée Générale de la Ligue actant la vente de l'antenne de Caen, Guy LETROT rappelle la procédure à mettre en œuvre.

Entre une mise en vente via une agence et une vente "directe" à un particulier, **le Bureau valide la 2<sup>ème</sup> option d'autant que nous avons un acquéreur "fiable" au montant estimé soit 100 000€ (vente en l'état).**

### **2 – Election du Président de Ligue (Article 14).**

Guy LETROT rappelle les modalités par lesquelles il a été élu Président et le cadre statutaire qui encadre cette élection. **De fait, au regard de l'article 14 de nos statuts (encart ci-dessous), il convient dès le prochain Conseil de Ligue de procéder à l'élection du Président au sein du Conseil de Ligue.**

#### **Article 14**

En cas de vacance du poste de Président, quelle qu'en soit la cause, ses fonctions sont exercées provisoirement par le Vice-président délégué, à défaut par le plus âgé des membres du Bureau, jusqu'à la première réunion du Conseil de Ligue suivant la vacance.

Dès la première réunion suivant la vacance, le Conseil de Ligue élit au scrutin secret un membre du Bureau qui assure les fonctions de Président jusqu'à la prochaine Assemblée générale.

Après avoir complété le Conseil de Ligue selon les modalités définies par le Règlement intérieur, celui-ci élit en son sein, et à bulletin secret, un nouveau Président pour la durée restant à courir du mandat de son prédécesseur.

### **3 – Proposition de modification des tarifs des stages régionaux.**

Pascal BERTHELIN fait un rappel des différents tarifs appliqués pour nos stages au CRJS de Petit Couronne et au CSN D'Houlgate. Aussi, en raison des augmentations pratiquées par les structures, il convient de réévaluer la tarification de nos stages.

**Le Bureau valide un réajustement des tarifs de 5€ en 2 étapes :**

- Dans un premier temps pour les prochains stages, une augmentation de 3€ (30€ à 33€).
- Dans un second temps dès le 1<sup>er</sup> juillet 2024, une augmentation de 2€ (33€ à 35€).

### **4 – Proposition de participation financière aux athlètes normands de haut niveau.**

Pascal BERTHELIN expose la demande de Jeanne ROBBE qui bénéficiait jusqu'alors, comme d'autres athlètes normands de haut niveau, d'une aide financière forfaitaire de 1000€ pour une année sportive (accordée selon des critères bien déterminés),

Cette dernière qui n'est plus au Pôle Espoir souhaite néanmoins bénéficier d'une aide de la Ligue pour poursuivre son cursus de formation. Sachant que Jeanne N°8 française dans sa catégorie d'âge, qu'elle effectue de la relance au Pôle et au regard de son « passé » au sein de la Ligue, le Bureau valide une aide exceptionnelle de 500€ qui permettra de « l'accompagner » un an de plus.

Afin d'encadrer et de limiter les potentielles demandes similaires à venir, le Bureau souhaite que les critères stricts d'attribution (annoncés par Pascal BERTHELIN, avec notamment la sélection par la cellule PPF), soient clairement énoncés et fassent l'objet d'un écrit.

#### **5 – Proposition de changement de date du Conseil de Ligue du 11 novembre.**

En raison de l'indisponibilité d'un bon nombre de membres du Conseil de Ligue, Guy LETROT propose de reporter le Conseil de Ligue initialement prévu le 11 novembre prochain, au samedi 16 décembre 2023.

***Le Bureau de Ligue valide cette proposition.***

#### **6 – Questions diverses.**

- Guy LETROT demande à ce que les Délégués de la Ligue à l'Assemblée Générale de la FFTT puissent se positionner rapidement à leur venue à l'AG de la FFTT du 9 décembre et à leur participation éventuelle à la cérémonie des Trophées du ping qui suivra.
- A la demande de Damien LOISEAU, Pascal BERTHELIN fait part de la demande de Malin PLOTUNA qui souhaite pouvoir se rendre en Chine en tant qu'encadrant et y suivre un stage international d'entraîneur.

**Le Bureau émet un avis favorable à condition que cela ne se produise pas régulièrement.**

- En lien avec le sujet précédent, Pascal BERTHELIN évoque la possibilité de recruter temporairement un cadre technique afin de remplacer Malin pendant son absence.

***Le Bureau émet un avis défavorable considérant que ce remplacement peut être assuré en interne à l'équipe technique.***

- Guy LETROT nous informe que Jacques CANUET a été saisi pour une demande de mutation (joueur du CD14) et que suite à un refus, le joueur concerné devrait faire appel auprès de la Ligue.
- Marc DUPUY fait une petite relance concernant l'éventuel achat groupé de matériel informatique, en lien avec une future obligation des clubs d'utiliser GIRPE pour la gestion du championnat par équipe.
- Joël DERENNE nous fait part d'une proposition d'achat de maillots « Ligue » pour les cadres de l'arbitrage. Après échanges par rapport au coût, au logo, à qui on le donne et sur une participation financière des bénéficiaires, la réflexion se poursuit et Gaëtan doit relancer un éventuel fournisseur.
- Joël nous donne également quelques informations relatives à l'évolution des tarifs et aux changements des modalités de fonctionnement pour les stages de JA2 et JA3. A suivre....

- De même, Joël nous alerte sur l'augmentation significative des inscriptions aux stages d'AR et de JA1 sachant que nous ne pouvons accueillir au maximum que 16 stagiaires par stage. Par ailleurs, il s'inquiète aussi des difficultés à faire passer les pratiques (manque de formateurs et/ou indisponibilité) et de la jeunesse de certains candidats AR (- de 12 ans). Sur ce dernier point, le Bureau s'oriente pour un âge limite fixé à minima à + de 12 ans.
- Enfin Pascal BERTHELIN, nous informe qu'il a été interrogé au titre de l'UNSS sur la possibilité d'organiser un stage de formation en arbitrage.

**La séance est levée 21h38 par Guy LETROT.**

**Le secrétaire général.**

**Bernard DRUDI**